

Note de recherche. « Cela m'est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret » : le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre dans la correspondance de Gabriel Bernon, marchand huguenot

Leslie Choquette

Volume 75, numéro 1-2, été-automne 2021

Frontière.s

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1088209ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1088209ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Choquette, L. (2021). Note de recherche. « Cela m'est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret » : le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre dans la correspondance de Gabriel Bernon, marchand huguenot. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 75(1-2), 89–103. <https://doi.org/10.7202/1088209ar>

Résumé de l'article

Cette note de recherche aborde le thème de la frontière à partir du cas de Gabriel Bernon (1644-1736), marchand huguenot réfugié en Nouvelle-Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, alors que son frère, Samuel Bernon de La Rochelle (1651-1717), est le principal marchand assurant le commerce avec la Nouvelle-France. La correspondance adressée à Gabriel Bernon à la fin du 17^e siècle, préservée dans le fonds Gabriel Bernon de la Rhode Island Historical Society, témoigne de plusieurs années de commerce clandestin entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France par l'entremise de son réseau familial, en dépit des frontières géopolitiques, économiques et religieuses séparant ces deux colonies relevant d'empires mercantilistes rivaux.

Note de recherche

« Cela m'est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret » : le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre dans la correspondance de Gabriel Bernon, marchand huguenot

LESLIE CHOQUETTE
Université Assumption (Massachusetts)

RÉSUMÉ • Cette note de recherche aborde le thème de la frontière à partir du cas de Gabriel Bernon (1644-1736), marchand huguenot réfugié en Nouvelle-Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, alors que son frère, Samuel Bernon de La Rochelle (1651-1717), est le principal marchand assurant le commerce avec la Nouvelle-France. La correspondance adressée à Gabriel Bernon à la fin du 17^e siècle, préservée dans le fonds Gabriel Bernon de la Rhode Island Historical Society, témoigne de plusieurs années de commerce clandestin entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France par l'entremise de son réseau familial, en dépit des frontières géopolitiques, économiques et religieuses séparant ces deux colonies relevant d'empires mercantilistes rivaux.

ABSTRACT • This research note approaches the theme of borders through a case study of Gabriel Bernon (1644-1736), a Huguenot merchant who took refuge in New England after the revocation of the Edict of Nantes, at a time when his brother, Samuel Bernon of La Rochelle (1647-1717), was the principal trader with New France. The correspondence addressed to Bernon at the end of the seventeenth century, preserved in the Gabriel Bernon Papers at the Rhode Island Historical Society, testifies to several years of clandestine commerce between New England and New France facilitated by his family network, notwithstanding the geopolitical, economic, and religious borders separating these two colonies of rival mercantilist empires.

Cette note de recherche aborde le thème de la frontière à partir du cas de Gabriel Bernon (1644-1736), marchand huguenot réfugié en Nouvelle-Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes (1685), tandis qu'à La Rochelle son frère converti au catholicisme, Samuel Bernon (1651-1717), était le principal marchand assurant le commerce avec la Nouvelle-France. À la fin du 17^e siècle, les huguenots traversent inévitablement des frontières, qu'elles soient géopolitiques, dans le cas des réfugiés, ou culturelles, dans le cas des nouveaux convertis. Les historiens ont interprété ces passages transfrontaliers de diverses façons. Pour Jon Butler, les réfugiés huguenots des colonies anglaises s'assimilent complètement à la société anglo-américaine, devenant anglophones et anglicans dès la première génération¹. John Bosher, au contraire, met l'accent sur la continuité : pour lui, les marchands huguenots restés en France continuent à faire partie de ce qu'il appelle l'« internationale protestante » malgré leur conversion nominale à la religion catholique ; les réseaux marchands des catholiques et des nouveaux convertis demeurent distincts encore au 18^e siècle². Pour leur part, Bertrand Van Ruymbeke et Owen Stanwood complexifient ce tableau en insistant sur un processus d'accommodement à long terme, lequel n'exclut pas d'importantes survivances, notamment linguistiques et religieuses³. Le cas de Gabriel Bernon nous permet de confronter ces différentes interprétations à l'échelle microhistorique en suivant l'itinéraire d'un personnage marquant. Cet exercice est possible grâce à la conservation de ses papiers de famille, aujourd'hui à la Rhode Island Historical Society, qui forment une documentation d'une richesse extraordinaire⁴.

Au contraire de ce qu'affirme Bosher selon qui, en France, les nouveaux convertis demeurent secrètement des huguenots, la révocation de l'édit de Nantes scinde la famille Bernon en deux. Pour conserver sa religion, Gabriel Bernon se fait naturaliser anglais et essaie d'intégrer l'empire

1. Jon Butler, *The Huguenots in America. A Refugee People in New World Society* (Cambridge MA, Harvard University Press, 1983).

2. John Bosher, « Huguenot Merchants and the Protestant International in the Seventeenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 1 (1995), p. 77-102 ; *idem*, *The Canada Merchants, 1713-1763* (New York, Oxford University Press, 1987).

3. Bertrand Van Ruymbeke, *From New Babylon to Eden. The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina* (Columbia, University of South Carolina Press, 2006) ; Owen Stanwood, *The Global Refuge. Huguenots in an Age of Empire* (New York, Oxford University Press, 2020). Les traditions religieuses des huguenots étaient distinctes de celles des fidèles de l'église anglicane par la langue française, la théologie calviniste et l'écclésiologie presbytérienne.

4. Rhode Island Historical Society (RIHS), Gabriel Bernon Papers (MSS 294). Pour l'instrument de recherche, voir <https://www.rihs.org/mssinv/Mss294.htm>.

commercial de sa nouvelle patrie à partir de la Nouvelle-Angleterre, tandis que son frère Samuel se fait catholique pour conserver son commerce avec la Nouvelle-France. Ils se séparent pendant dix ans. Mais à cause de revers économiques pendant la première guerre intercoloniale (1689-1698), Gabriel se rabat ensuite sur ses anciens compatriotes. Après une première tentative ratée de commerce avec l'Acadie française, il reprend contact avec Samuel afin de profiter du réseau commercial de celui-ci en Nouvelle-France, réseau qui s'étend en fait à l'élite catholique de la colonie. Gabriel s'implique ainsi dans les communications clandestines et la contrebande avec la colonie ennemie, mais pour quelques années seulement, avant de se réinvestir dans sa nouvelle patrie, la Nouvelle-Angleterre. Sa correspondance, en témoignant de ces brefs contacts suspects entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France, montre à la fois la porosité et l'importance des frontières géopolitiques, économiques et religieuses séparant deux empires mercantilistes rivaux et leurs minorités huguenotes apparentées.

Quand Gabriel Bernon s'essaie à la contrebande avec la Nouvelle-France, il a l'avantage de parler la même langue que ses interlocuteurs, mais il s'immisce dans un domaine déjà bien établi dont les participants sont non seulement européens mais autochtones. Faute de sources, on ne peut pas évaluer le poids exact de ce commerce illégal, mais on estime qu'entre le dixième et la moitié de toutes les fourrures récoltées en Nouvelle-France transite par les colonies anglaises, surtout par Albany (New York), la plaque tournante de ce commerce. Les 350 kilomètres qui séparent Montréal d'Albany fourmillent de contrebandiers, mais la voie côtière reliant l'Acadie à la Nouvelle-Angleterre est également importante. Si les études sur la contrebande ont tendance à se concentrer soit sur la route maritime, soit sur le corridor continental, la correspondance de Gabriel Bernon montre qu'il utilise l'une et l'autre voie, reliées par un axe Nouvelle-Angleterre–Québec, pour communiquer et commercer avec ses partenaires. Les échanges trans-impériaux de Bernon impliquent des gens de Port-Royal, de La Rochelle, de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, tandis que ses correspondants dans l'empire français nouent des relations avec la Nouvelle-Angleterre et Albany⁵.

5. Pour une vue d'ensemble sur la contrebande, voir Wim Klooster, « Inter-Imperial Smuggling in the Americas, 1600-1800 », dans Bernard Bailyn et Patricia Denault (dir.), *Soundings in Atlantic History. Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830* (Cambridge MA, Harvard University Press, 2009), p. 141-180. Sur la contrebande entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, voir Jean Daigle, « Nos amis les ennemis : les marchands acadiens et le Massachusetts à la fin du

Six lettres tirées des papiers de Bernon, écrites entre 1696 et 1699, portent sur ses contacts avec la Nouvelle-France. En plus de les analyser ici, j'en donne une transcription annotée en ligne⁶, car si les Gabriel Bernon Papers sont bien connus des historiens des huguenots aux États-Unis, les lettres traitant du commerce avec la Nouvelle-France ont été plutôt négligées, sans doute pour des raisons linguistiques et paléographiques. À l'exception de son fils Gabriel et de son frère Samuel, les correspondants de Bernon n'avaient pas été identifiés jusqu'ici, et seule la lettre de Peiré (lettre 3) avait été citée, partiellement, en traduction anglaise, par John Bosher dans son article sur l'« internationale protestante »⁷.

Avant de présenter les lettres, il convient de les replacer dans leur contexte et, partant, de remettre en question le mythe de Bernon qui court au Québec depuis plus d'un siècle. Gabriel Bernon est entré dans l'historiographie québécoise en 1916 quand Benjamin Sulte fit paraître un court article sur lui dans le *Bulletin des recherches historiques*, en précisant : « Ces renseignements ... sont tirés de *French Blood in America*, par Lucian J.

17^e siècle », *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 7, n° 4 (décembre 1976), p. 161-170; Richard Johnson, *John Nelson, Merchant Adventurer* (New York, Oxford University Press, 1991); et Georges Cerbelaud Salagnac, « Abbadie de Saint-Castin, Jean-Vincent D', baron de Saint-Castin », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/abbadie_de_saint_castin_jean_vincent_d_2E.html. Sur l'axe commercial Montréal-Albany, y compris le rôle des Autochtones dans la contrebande, voir Jan Grabowski, « Les Amérindiens domiciliés et la "contrebande" des fourrures en Nouvelle-France », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 24, n° 3 (automne 1994), p. 45-52; Jean Lunn, « The Illegal Fur Trade out of New France, 1713-60 », *Report of the Annual Meeting / Rapport annuel de la Société historique du Canada*, vol. 18, n° 1 (1939), p. 61-76; Thomas Norton, *The Fur Trade in Colonial New York, 1686-1776* (Madison, University of Wisconsin Press, 1974); Kees-Jan Waterman (dir.), « *To Do Justice to Him and Myself* ». *Evert Wendell's Account Book of the Fur Trade with Indians in Albany, New York, 1695-1726* (Philadelphie, American Philosophical Society, 2008); et Brett Rushforth, « Insinuating Empire: Indians, Smugglers, and the Imperial Geography of Eighteenth-Century Montreal », dans Jay Gitlin, Barbara Berglund et Adam Arenson (dir.), *Frontier Cities. Encounters at the Crossroads of Empire* (Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013), p. 49-65. Les Autochtones soit recevaient une commission sur le transport des marchandises, soit en disposaient pour leur propre compte.

6. Voir « Correspondance de Gabriel Bernon (1644-1736) éclairant le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, hors-série « Les coulisses de la recherche », <https://rhaf.ojs.umontreal.ca/index.php/rhaf/article/view/117>.

7. Bosher, « Huguenot Merchants and the Protestant International », p. 96. Une transcription de la lettre de Samuel Bernon par le généalogiste français Jean-Luc Tulot vient de paraître avec l'orthographe d'origine dans le dernier numéro des *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, p. 183-185. Elle diffère légèrement de la mienne étant donné les difficultés paléographiques. Voir Jean-Luc Tulot, « Gabriel et Samuel Bernon ou les destins parallèles de deux frères de La Rochelle à la suite de la révocation de l'édit de Nantes », *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, n° 152 (2020), p. 171-193.

Fosdick, publié en 1906⁸. » Depuis ce temps, on raconte l'histoire de Bernon pour souligner la frontière civilisationnelle qui sépare une Nouvelle-France absolutiste et catholique, d'une part, d'une Nouvelle-Angleterre tolérante et commerçante, d'autre part. Ainsi, d'après l'historien Robert Larin :

En 1685, le gouverneur Denonville écrivait au ministre pour plaider la cause de Gabriel Bernon, riche et talentueux marchand huguenot installé à Québec depuis trois ans, dont l'évêque de la Nouvelle-France exigeait le départ. Bernon dut repasser en France où, associé avec Isaac Bertrand du Tiffeau, de Poitiers, il fonda un établissement français là où se trouve aujourd'hui la ville de New Oxford, près de Boston. Gabriel Bernon est ainsi devenu un des personnages importants de l'histoire... américaine⁹!

Pourtant la source de Benjamin Sulte, *French Blood in America*, est un ouvrage populaire souvent fantaisiste écrit, selon son auteur, à l'intention des « Français qui depuis quelques années affluent en Nouvelle-Angleterre¹⁰ ». Il s'agit en fait des centaines de milliers d'immigrés catholiques arrivant du Québec au début du 20^e siècle dont il veut promouvoir l'assimilation en leur vantant la supériorité des francophones protestants du 17^e siècle.

Mes recherches révèlent une histoire beaucoup plus complexe que celle d'une Nouvelle-France intolérante se privant d'un atout économique au profit d'une Nouvelle-Angleterre ouverte et diverse. Il s'avère que Gabriel Bernon n'a jamais mis les pieds en Nouvelle-France, à la différence de son frère Samuel, décrit par son contemporain le baron de Lahontan comme « celui qui fait le plus grand commerce de ce pays-là¹¹ ». Les archives des deux côtés de l'Atlantique confirment les propos de Lahontan, qui valent tant pour la période qui précède la révocation que celle qui suit¹².

8. Benjamin Sulte, « Gabriel Bernon », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 22, n° 1 (1916), p. 19-21 ; Lucian Fosdick, *French Blood in America* (New York, Revell, 1906).

9. Robert Larin, *Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e-XIX^e siècles)* (Saint-Alphonse-de-Granby QC, Éditions de la Paix, 1998), p. 105.

10. Fosdick, *French Blood in America*, p. 12.

11. *Mémoires de l'Amérique septentrionale ou la suite des voyages de M. le baron de Lahontan* (La Haye, 1703), vol. 2, p. 66. Lahontan avait servi au Canada de 1683 à 1692.

12. Pour La Rochelle, j'ai consulté les fonds de notaires numérisés des Archives départementales de la Charente-Maritime (ADCM) : <https://archives.charente-maritime.fr/consulter-documents-numerises>. Pour Québec, j'ai consulté la banque de données Pistard de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) pour les archives judiciaires et la banque de données Parchemin de BANQ pour les archives notariales.

Après avoir hiverné à Québec en 1682-1683¹³, Samuel Bernon est revenu y passer un second hiver en 1684-1685¹⁴; il se préparait à prolonger ce séjour quand, en novembre 1685, le gouverneur Denonville informa le ministre que « monseigneur notre évêque m'ayant témoigné souhaiter qu'il [Bernon] ne passât pas l'hiver en ce pays, j'ai cru lui devoir accorder cette satisfaction¹⁵ ». Rentré à La Rochelle au moment de la révocation de l'édit de Nantes, il ne tarda pas à se convertir au catholicisme, de même que ses frères André (1636-1686) et Jean (1639-1711)¹⁶. S'il disparaît des archives canadiennes dans la suite immédiate de la révocation, il y est de

13. En 1682, Samuel Bernon, capitaine et propriétaire du navire le *Samuel* de La Rochelle, reçoit un passeport à Bordeaux pour faire le voyage du Canada (Archives départementales de la Gironde, fonds de l'Amirauté de Guyenne, passeport pour le Canada, 21 avril 1682). En 1682, il signe une quittance à Québec, « tant en son nom que comme associé de commerce avec André Bernon, son frère absent » (BANQ, archives des notaires du Québec, greffe de Gilles Rageot, 4 novembre 1682). Je cite tous les documents d'époque avec orthographe et ponctuation modernisées.

14. En juin 1684, Samuel Bernon passa un contrat d'affrètement à La Rochelle avec le directeur de la Compagnie royale d'Afrique pour son navire, le *Samuel*, dont il fut propriétaire avec son frère André et les marchands rochelais Pierre Faneuil et Isaac Mouchard. Selon le contrat, le navire chargerait du sucre aux Îles à son retour du Canada (ADCM, fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard, 3 E 1808, fol. 137v-138, 28 juin 1684). Il a dû passer à Québec sur son navire éponyme, car deux mois plus tard, le Conseil souverain de Québec convoqua « Samuel Bernon marchand de La Rochelle nouvellement arrivé en cette ville » pour répondre d'une plainte des habitants (BANQ, fonds du Conseil souverain, TP1, S28, P3327, 14 août 1684). Il restait à Québec après le départ des navires, car il y signa une quittance le 7 novembre et le transfert d'un contrat d'engagement le 6 décembre (inventaire du notaire François Genaple dans Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, vol. 7 (Québec, Archives de la province de Québec, 1946, p. 24).

15. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), C11A, vol. 7, fol. 100v-101, lettre de Denonville au ministre, 13 novembre 1685. Denonville se réfère dans sa lettre au « Sieur Bernon », sans prénom, tout en précisant : « Ils sont plusieurs frères habitants de La Rochelle qu'il serait à souhaiter de pouvoir convertir. » Avant Lucien Fosdick, le pasteur américain Charles Baird fut le premier à proposer, à tort, qu'il s'agissait de Gabriel Bernon. Voir Charles Baird, *History of the Huguenot Emigration to America* (New York, 1885), vol. 1, p. 128. Voir aussi Leslie Choquette, « Le mythe huguenot de Gabriel Bernon : quand mémoire devient histoire », dans Mickaël Augeron (dir.), *Des patrimoines transatlantiques en miroir. Mémoires du premier empire colonial français* (La Crèche, Gestes Éditions, à paraître).

16. Si la conversion d'André Bernon fut forcée, celle de ses frères Samuel et Jean semble avoir été ou être devenue sincère. Jean, le sieur de Saint-Just en Aunis, avait été pasteur à cet endroit avant sa conversion au catholicisme par le futur évêque Fénelon. Voir Abraham Tessereau, *Histoire des réformés de La Rochelle* (Amsterdam, 1689), p. 279-280, 302; Baird, *History of the Huguenot Emigration to America*, vol. 1, p. 321. Sur la généalogie de la famille Bernon, voir Brigitte Cappatti, « Famille Bernon de La Rochelle », *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, n° 131 (2015), p. 123-134; et Tulot, « Gabriel et Samuel Bernon ».

retour dès 1687¹⁷. Il ne voyage plus physiquement, mais ses affaires canadiennes, menées en association avec des marchands catholiques, ont laissé des traces régulières tant à Québec qu'à La Rochelle jusqu'en 1705, quand il semble avoir pris sa retraite du commerce, à l'âge de cinquante-huit ans¹⁸.

Gabriel Bernon, pour sa part, ne paraît ni dans les archives de la Nouvelle-France d'avant la révocation, ni dans les archives de La Rochelle en relation avec la Nouvelle-France, à part sa participation à l'avitaillement de deux navires de pêche destinés à Terre-Neuve, le *Sacrifice d'Abraham* et le *Don de Dieu*, en 1673¹⁹. En 1685, il est le seul homme de la famille à refuser de se convertir, choisissant la fuite plutôt que le catholicisme. Il se fait naturaliser à Londres comme sujet anglais en avril 1687²⁰. C'est là une étape nécessaire, car seuls les sujets anglais ont le droit de faire commerce en Angleterre et dans ses colonies. En 1688, Gabriel Bernon arrive à Boston avec d'autres réfugiés huguenots pour rejoindre le nouvel établissement de New Oxford²¹ (aujourd'hui Oxford), 80 kilomètres à l'ouest de Boston, concédé en son nom et en celui de son agent et partenaire, Isaac Bertrand du Tiffeau²².

17. Selon les archives de la prévôté de Québec, en novembre 1687, Jacques Renaud, marchand de Québec, faisait des affaires « conjointement avec Samuel Bernon et compagnie » (BANQ, fonds de la prévôté de Québec, TL1, S11, SS1, D32, P65, 21 octobre 1688).

18. Entre 1687 et 1705, Samuel Bernon paraît dans les archives administratives, notariales ou judiciaires à Québec en 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1696, 1697, 1699, 1700 et 1702. À La Rochelle, en 1691, il fit charger des marchandises à Bordeaux sur le *Saint-François de Paul*, devant aller à Québec (ADCM, fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard, 3 E 1802, fol. 7, 19 février 1691), et en 1694, il fut propriétaire du navire le *Pontchartrain* destiné à voyager à Québec et aux Antilles en 1695 (ADCM, fonds du notaire Antoine Bagard, 3 E 399, fol. 136-136v, 12 août 1694). Le 18 juillet 1704, à La Rochelle, Samuel Bernon fit un prêt à la grosse aventure à François Pachot [Viennay-Pachot], marchand à Québec, pour affréter le navire la *Reine des anges* allant à Québec. Il reçut la somme due dix mois plus tard (ADCM, fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard, 3 E 1813, fol. 43v-44, 14 mai 1705). En 1714, dans une lettre à son frère Gabriel, Samuel écrivit (en avançant un peu la chronologie de sa retraite) : « Je me suis borné à un bien médiocre, ayant laissé tout commerce de négoce il y a plus de quinze ans » (RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Samuel Bernon à Gabriel Bernon, 16 décembre 1714). Ayant acquis l'office de trésorier de France à Poitiers dès 1694, il avait pris le titre noble d'écuyer et signait Samuel de Bernon.

19. ADCM, fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard, 3 E 1800, folios 65v-66, 68, 1^{er} juillet et 6 juillet 1673. On trouvera peut-être d'autres exemples avec la numérisation progressive des archives notariales.

20. RIHS, Gabriel Bernon Papers, certificat de naturalisation, Londres, 27 avril 1687.

21. Le lieu prend le nom d'Oxford en 1713. Cette désignation sera utilisée dans ce texte, sauf lorsqu'il s'agit de citations.

22. George Fisher Daniels, *The Huguenots in the Nipmuck Country or Oxford prior to 1713*, (Boston, 1880), p. 65. Il y avait environ 30 familles pionnières dans cet établissement huguenot.

Pour financer cette entreprise ambitieuse, Gabriel Bernon fait d'emblée un effort pour s'intégrer au monde atlantique anglais : en avril 1690, il signe un contrat avec un certain John Barre de Boston, *yeoman* (agriculteur), pour fournir des armes à son « voyage prévu à bord du bon navire appelé *The Porcupine* (*Le porc-épic*) ... à présent sortant en mer pour un voyage de guerre » de six mois²³. Il est probable que Barre ait fait partie de l'expédition contre l'Acadie de Sir William Phips, qui conquiert et pille la ville de Port-Royal en mai 1690 ; l'Acadie ne sera officiellement rendue à la France qu'avec le traité de Ryswick en 1697.

En même temps, Gabriel Bernon essaie d'exploiter ses terres boisées pour la production de produits résineux destinés à la marine anglaise. En 1692, il passe un contrat avec Peter Canton pour la production de résine colophane (pour l'imperméabilisation de la coque des navires)²⁴. En 1693, Canton lui donne procuration pour gérer la manufacture de résine et de térébenthine²⁵. En 1694, Bernon promet de livrer 40 tonnes de colophane au marchand Peter Taylor de Londres²⁶. Pourtant l'entreprise ne répond pas à ses attentes, malgré deux voyages à Londres et trois pétitions aux autorités anglaises pour la promouvoir²⁷. C'est peut-être pour cela qu'il commence à tisser des relations clandestines avec la colonie même qu'il combat, la Nouvelle-France.

La méfiance des autorités françaises envers Gabriel Bernon est évidente dès janvier 1693, date de l'interrogatoire à Paris du marchand de fourrures

23. RIHS, Gabriel Bernon Papers, contrat entre Gabriel Bernon et John Barre, avril 1690. Ma traduction. En retour, Bernon recevrait la moitié des profits. Il est possible que Barre ait été huguenot lui aussi, car il signa Barré.

24. RIHS, Gabriel Bernon Papers, contrat entre Gabriel Bernon et Peter Canton pour la manufacture de résine colophane, 9 mai 1692. Peter Canton était un colon huguenot d'Oxford. Voir Mary de Witt Freeland, *The Records of Oxford, Massachusetts Including Chapters of Nipmuck, Huguenot and English History from the Earliest Date, 1630* (Albany NY, 1894), p. 186, 195.

25. RIHS, Gabriel Bernon Papers, procuration de Peter Canton à Gabriel Bernon pour gérer la manufacture de résine colophane et de térébenthine, 23 décembre 1693.

26. RIHS, Gabriel Bernon Papers, contrat entre Gabriel Bernon et John Taylor, de Hackney (Middlesex), marchands, pour la vente de colophane, 21 mai 1694.

27. RIHS, Gabriel Bernon Papers, Pétition de Gabriel Bernon aux Lord Commissioners of Trade concernant la vente d'approvisionnements navals (sans date) ; Pétition de Gabriel Bernon au roi d'Angleterre concernant la vente d'approvisionnements navals (sans date) ; mémoire à Lord Bellomont concernant la colophane (sans date). Richard Coote, First Earl of Bellomont, fut nommé gouverneur du Massachusetts après la mort de Sir William Phips en 1695, tout en devenant gouverneur des provinces de New York et du New Hampshire. Il connaissait bien Gabriel Bernon, lui demandant en 1699 d'intervenir auprès de l'église française de New York qui refusait son autorité. Bernon mentionne « mes deux voyages à Londres pour l'affaire de la manufacture de colophane » dans une note de 1719.

et interprète de la langue anglaise François-Mathieu Martin de Lino, soupçonné de trahison et embastillé lors d'un voyage d'affaires. Le lieutenant de police lui ayant demandé « Quel commerce il a eu avec le nommé Bernon, nouveau prétendu converti de La Rochelle réfugié à Boston », il répond « qu'il ne l'a jamais vu ni connu mais qu'étant venu un ambassadeur d'Angleterre nommé Grégoire à Québec », plusieurs Français aussi bien que le gouverneur ont écrit en France par la voie du même ambassadeur, et lui-même « adressa ses lettres pour sa femme audit Bernon, sans y faire mention d'aucunes affaires, et lui adressa encore une fois par un autre ambassadeur nommé David une lettre pour sa femme ». Il prétend n'avoir « reçu qu'une seule lettre dudit Bernon » qu'il a montrée au gouverneur Denonville, et que malgré la recommandation de celui-ci « d'entretenir quelque commerce de lettres avec ledit Bernon pour savoir les nouvelles », il « n'a point écrit depuis audit Bernon ni entretenu aucun commerce avec lui²⁸ ». Le véritable sujet de ces communications est-il la contrebande ? Cela se peut, car la femme de Martin de Lino, Catherine Nolan, loin d'être en France, a donné naissance à des enfants à Québec en 1686, 1687, 1688, 1690, 1691 et 1692²⁹.

Quoi qu'il en soit, les relations de Gabriel Bernon avec la Nouvelle-France s'intensifient dès 1696, après que la colonie huguenote à Oxford dans laquelle il a tant investi a été détruite par une attaque autochtone, peut-être téléguidée de Québec. Gabriel Bernon doit rebâtir sa fortune, ce qu'il tente de faire en partie par la contrebande avec la Nouvelle-France, en commençant par l'Acadie. Parti lui-même à Londres où il espère trouver appui auprès des autorités anglaises, il envoie son fils Gabriel³⁰ à Piscataqua (Portsmouth)³¹ dans le golfe du Maine commercer avec Charles de Saint-Étienne de La Tour³² de Port-Royal, lequel lui vend une cargaison

28. ANOM, C11A, vol. 12, fol. 378-378v, interrogatoire de Martin de Lino par La Reynie, janvier 1693. Pour le lieutenant de police, le protestant aguerri Bernon n'était qu'un « nouveau prétendu converti », sa religion ayant été mise hors la loi en France par la révocation. Les deux « ambassadeurs » dont il est question, Grégoire et David, étaient peut-être huguenots aussi, étant donné leurs noms français.

29. René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983), p. 779.

30. Né à La Rochelle en 1676, Gabriel fils mourut naufragé en 1706.

31. En allant à Piscataqua, les Bernon espéraient contourner la loi prohibant le commerce entre le Massachusetts et l'Acadie, car Piscataqua faisait partie de la province du New Hampshire.

32. Né en Acadie vers 1663, Charles de Saint-Étienne de la Tour fils fut trafiquant de fourrures et soldat. Son père et son grand-père, Charles et Claude de Saint-Étienne de la Tour, d'origine huguenote, s'étaient alliés avec les Français ou avec les Anglais à divers moments. Voir George MacBeath, « Saint-Étienne de la Tour, Charles de », *Dictionnaire biographique du*

de pelleteries en échange d'autres marchandises. Leurs bateaux et cargaisons respectifs ayant été saisis, Gabriel fils raconte la débâcle à son père (lettre 1). Sa lettre exprime à la fois sa colère contre les Anglais responsables « de toutes les injustices que leur malice et crimes contre nous [leur] a pu suggérer » et sa sympathie pour les Acadiens coincés entre deux puissances hostiles. Les Anglais, dit-il, « font la plus grande injustice du monde aux gens de l'Acadie car ils les prennent sous leur protection et en même temps font des lois pour les faire crever de froid et de faim³³ ».

Peu après, depuis Londres, Gabriel Bernon prend contact avec son frère Samuel à La Rochelle, dans l'espoir, semble-t-il, d'entrer en relations avec des marchands de Québec. Nous ne possédons que la réponse de Samuel (lettre 2). Celui-ci consacre la moitié de sa lettre à la question religieuse, justifiant son choix de se convertir et essayant de convaincre son frère, brebis égarée, de rentrer au bercail français et catholique. Il hésite à s'impliquer dans les affaires malheureuses de Gabriel, ce qui ne conforte pas la thèse de John Boshier sur la continuation de l'internationale protestante après la révocation de l'édit de Nantes. Samuel écrit plutôt : « Vous priant que tout le commerce que nous aurons ensemble se termine à se donner fraternellement des nouvelles des uns et des autres. N'en bordant point d'autre à moins que ce ne soit pour lever quelques difficultés sur les sujets de religion qui vous peuvent empêcher de retourner dans votre chère patrie. » De son côté, Gabriel exprimera son dédain pour le choix religieux de son frère en inscrivant un poème à l'endos de cette lettre :

Les riches réunis de France sont bien drôles,
Du faux ils font de vrai, croyez à leurs paroles.
Ils sont bien convertis et sont bons catholiques
Pour le bien, pour l'honneur, quel tour de politique.
Ils voudraient ne point parler de l'église papiste,
Et encensent à la bête, y a-t-il rien de plus triste³⁴.

Pourtant, malgré ces frontières religieuses infranchissables, des affaires se brassent. À l'été 1698, Gabriel fils fait un voyage de commerce à Port-Royal redevenu possession française, accompagné de son beau-frère, Abraham Tourtellot, marin huguenot de Bordeaux marié à sa sœur Marie

Canada, http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_etienne_de_la_tour_charles_de_1593_1666_1E.html. Charles fils décéda à Louisbourg en 1731.

33. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Gabriel Bernon fils à Gabriel Bernon père, 29 décembre 1696.

34. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Samuel Bernon à Gabriel Bernon, 6 mars 1697.

Bernon. Quand le gouverneur de l'Acadie, Villebon, essaie de les faire arrêter, l'équipage anglais s'échappe avec le bateau, abandonnant les deux commerçants à leur sort³⁵.

En 1699, Gabriel père, établi à Newport, au Rhode Island, depuis deux ans³⁶, parvient à élargir son commerce clandestin avec la Nouvelle-France au-delà de l'Acadie. Cette année-là, il reçoit quatre lettres témoignant de ses relations à Québec, de quatre correspondants différents, sans compter son frère Samuel, qui ajoute un post-scriptum à la première de ces lettres, celle de Peiré (lettre 3). Marchand rochelais ayant des intérêts canadiens, Jean Peiré fait partie d'une famille d'origine huguenote qui, comme les Bernon restés à La Rochelle, a dû se conformer au catholicisme pour commercer avec la Nouvelle-France après la révocation³⁷. Sur le point de partir pour Québec, Peiré prie Gabriel Bernon d'embaucher deux Autochtones « à quelque prix que ce soit » pour porter à Montréal et à Québec les pièces qu'il joint à sa lettre. Il l'autorise aussi à verser une avance à ses correspondants, promettant de le rembourser « par l'Acadie ou par Londres comme vous voudrez », ajoutant : « Cela m'est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret. » Il ne s'agit pas ici de contrebande en soi. Peiré — secondé par Samuel Bernon, qui prie Gabriel dans son post-scriptum « d'apporter vos soins pour que les lettres de Monsieur Peiré soient rendues comme il vous en prie » — emploie des moyens de communication et de paiement clandestins pour vaincre ses concurrents en Nouvelle-France. De plus, Peiré promet d'écrire à Bernon depuis le Canada pour lui dire « ce qu'il y aura à faire » en matière de commerce, c'est-à-dire de contrebande³⁸.

35. Ils réussirent à s'échapper et à regagner Boston. Voir Boshier, « Huguenot Merchants and the Protestant International », p. 96. Dans l'article, Boshier confond Gabriel fils avec son père.

36. RIHS, Gabriel Bernon Papers, instrument de recherche.

37. Sur la famille Peiré (Peyre, La Peyre), voir Boshier, *The Canada Merchants*, p. 123, 127, 133. En 1699, avant son départ pour le Canada, Jean Peiré (Peyre), marchand de La Rochelle, passe un contrat d'engagement avec Bernard Capela, garçon de service, « pour l'aller servir ... au pays du Canada pendant trois années ». ADCM, fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard, 3 E 1812, folio 56, 1^{er} juillet 1699. La signature de Peiré est identique sur la lettre à Bernon et sur ce contrat.

38. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de [Jean] Peiré à Gabriel Bernon, 2 janvier 1699. Il est vrai que cette lettre, ainsi que les trois lettres suivantes, sont écrites dans un contexte historique nouveau, celui du traité de Ryswick signé en septembre et en octobre 1697 et mettant fin à la guerre entre la France et l'Angleterre (jusqu'en 1702). Les huguenots avaient espéré que le traité inclurait un certain relâchement de leur persécution ou même la possibilité de rentrer chez eux, ce qui ne fut pas le cas. Néanmoins, quelques huguenots sont rentrés en

Les deux lettres suivantes, datées l'une et l'autre du 2 juin 1699, laissent entrevoir la véritable contrebande entre les deux colonies, qui implique des membres de l'élite du Canada, de religion catholique, dans les personnes d'Augustin Legardeur de Courtemanche³⁹, officier des troupes intéressé au commerce, de sa femme et procuratrice, Marie-Charlotte Charest, de leur oncle François Provost⁴⁰, le nouveau gouverneur de Trois-Rivières, et, si Provost dit vrai, du gouverneur de la Nouvelle-France lui-même, Louis-Hector de Callière⁴¹. Marie-Charlotte Charest (lettre 4) et François Provost (lettre 5) répondent à des lettres qu'ils ont reçues de Gabriel Bernon et d'Augustin Legardeur de Courtemanche lors du passage de celui-ci en Nouvelle-Angleterre⁴². Sa visite, motivée d'abord par la politique, illustre encore une fois l'importance du réseau de communications clandestin reliant la France à la Nouvelle-France via les colonies anglaises.

France à cette époque. Si les quatre lettres reçues par Bernon en 1699 montrent que des Français protestants et catholiques désiraient rétablir les liens après une décennie de guerre, Peiré lui-même est sans illusions quant à l'éventualité d'une normalisation de leurs relations. Il écrit à Bernon : « Je souhaiterais du moins aussi ardemment que vous pouvoir avoir l'honneur de vous voir en cette ville, et que les affaires fussent disposées à pouvoir entreprendre le commerce du Cap-Sable [l'île du Cap de Sable en Acadie, aujourd'hui Port La Tour, à l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse] pour la pêche et autres qu'on pourrait faire par même moyen. Il faut espérer que la suite sera plus favorable que le passé. Les choses sont présentement sur un pied où il n'y a pas moyen de rien entreprendre avec l'Angleterre que le traité du commerce ne soit réglé », d'où le recours à la contrebande. Pour sa part, Gabriel Bernon renoncera au commerce avec la Nouvelle-France bien avant le retour de guerre, car la dernière lettre est d'octobre 1699.

39. Sur la vie d'Augustin Legardeur de Courtemanche (1663-1717), voir Nora T. Corley, « Legardeur de Courtemanche, Augustin », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/le_gardeur_de_courtemanche_augustin_2E.html.

40. Né à Paris, François Provost (1638-1702) arrive au Canada en 1665 comme lieutenant dans le régiment de Carignan-Salières. Nommé major de Québec en 1666 et gouverneur de Trois-Rivières en 1699, il a épousé Geneviève Macard, la fille de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard (veuve Jean Nicolet). Or, une autre fille de Marguerite Couillard, Marguerite Nicolet, s'est mariée à Jean-Baptiste Legardeur, le père d'Augustin Legardeur de Courtemanche, d'où la parenté entre Provost et les Courtemanche. D'ailleurs, une autre sœur de Geneviève Macard, Marie Macard, a épousé Charles Legardeur de Villiers, le cousin germain d'Augustin. Voir Jetté, *Dictionnaire généalogique*, p. 696, 749, 848 ; Raymond Douville, « Provost (Prévost), François », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/provost_francois_2F.html.

41. Louis-Hector de Callière (1648-1703) fut nommé gouverneur de Montréal en 1684 et lieutenant du gouverneur de la Nouvelle-France en 1687. Devenu gouverneur lui-même en 1698-1699, il fit campagne contre la contrebande de fourrures, tout en la pratiquant ! Voir Yves F. Zoltvany, « Callière, Louis-Hector de », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/calliere_louis_hector_de_2E.html.

42. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de M.C. Charet [sic] Courtemanche à Gabriel Bernon, 2 juin 1699 ; lettre de [François] Provost à Gabriel Bernon, 2 juin 1699.

Le gouverneur de Frontenac étant mort en novembre 1698, Augustin Legardeur de Courtemanche se rend en France, au plus vite et dans le plus grand secret, sur commission du gouverneur intérimaire, Callière, qui sollicite le poste permanent par préférence à son rival, Philippe de Rigaud de Vaudreuil. Gabriel Bernon non seulement facilite l'embarquement de Legardeur mais lui prête 12 louis d'or, ce qui lui permet de devancer l'émissaire de Vaudreuil à Versailles et d'assurer ainsi la nomination de Callière.

Où donc est-il question de contrebande ? Dans les lettres, les deux correspondants de Bernon expliquent qu'ils auraient pu le faire rembourser par les marchands de la Nouvelle-York venus à Montréal. Provost ajoute que, de Montréal, Callière « ne manquera sans doute de vous écrire par le nommé Abraham qui est d'Orange⁴³ ». (Fort Orange, aujourd'hui Albany, était, nous l'avons vu, au centre de la contrebande des fourrures entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises.) D'ailleurs, en 1697, Legardeur et Provost avaient formé une société pour l'exportation des pelleteries en association avec Raymond Martel, le frère du premier mari de Marie-Charlotte Charest⁴⁴.

La dernière lettre (lettre 6) est de Michel Leneuf de La Vallière⁴⁵, récemment nommé major de Montréal. Sans aborder explicitement le commerce, elle témoigne des relations personnelles qui subsistent entre ce militaire français impliqué dans la traite et les marchands huguenots du Rhode Island, Bernon père et fils. Leneuf a visité Boston en automne 1699, le gouverneur de Callière lui ayant confié une mission diplomatique

43. Encore une fois, le nom français de l'intermédiaire, Abraham, laisse penser à un huguenot.

44. Née à Lauzon en 1672, Marie-Charlotte Charest épousa en premières noces Pierre-Gratien Martel de Berhouague, un marchand basque qui avait des intérêts au Labrador. Veuve, elle se remaria avec Augustin Legardeur de Courtemanche en 1697 et l'autorisa à investir ses capitaux. Celui-ci ne tarda pas à créer la société commerciale. Pour sa part, Provost investit plus de 13 000 livres dans l'entreprise de son neveu par alliance. Sur le rôle des femmes dans le commerce des fourrures, voir Jan Noel, *Along a River. The First French-Canadian Women* (Toronto, University of Toronto Press, 2013), p. 84-108. Marie-Charlotte Charest elle-même est mentionnée aux pages 90, 111 et 112. Voir aussi Douville, « Provost (Prévost), François » ; et John Bryden, « Martel, Raymond », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/martel_raymond_2F.html.

45. Né à Trois-Rivières, Michel Leneuf de la Vallière et de Beaubassin (1640-1705) était le fils de Jacques Leneuf de La Poterie et de Marguerite Legardeur, l'arrière-grand-tante d'Augustin Legardeur de Courtemanche. Voir J.-Roger Comeau, « Leneuf de La Vallière et de Beaubassin, Michel », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/leneuf_de_la_valliere_de_beaubassin_michel_1705_2E.html.

auprès du gouverneur Bellomont pour rapatrier les prisonniers français de la dernière guerre et évaluer la situation autochtone. Écrivant d'Albany, Leneuf remercie Gabriel père de l'avoir mis en contact avec son fils, qui a facilité son voyage et l'a même accompagné de Milford à Waterbury, au Connecticut, en route pour Albany⁴⁶. Que fait-il dans cette capitale de la contrebande, et pourquoi connaît-il ces huguenots? Il est permis de conjecturer qu'ils ont fait des affaires ensemble. À la fin de la lettre, en tout cas, Leneuf exprime son désir de rendre service aux Bernon et présente ses respects à la femme et à la fille de Gabriel père.

Pour conclure, le commerce de Gabriel Bernon à la fin des années 1690, y compris ses relations clandestines avec la Nouvelle-France, est assez florissant pour permettre aux huguenots chassés d'Oxford de s'y réinstaller en 1699 même si, toujours menacés par les Autochtones, ils devront l'abandonner définitivement en 1704. Désormais établi de façon permanente dans le Rhode Island, Gabriel Bernon finira par intégrer les réseaux anglais du commerce atlantique, mettant fin à cette période de contacts clandestins au travers de frontières poreuses⁴⁷. Mais pendant une décennie, il aura employé deux stratégies parallèles : d'une part, la recherche de haut patronage dans l'empire anglais ; d'autre part, l'entretien d'un commerce clandestin avec l'empire français grâce à ses contacts familiaux.

C'est la première stratégie qui prévaudra à la longue, car, dans la famille Bernon, on peut suivre le lent déclin de l'internationale protestante au fil de la conversion de la branche française au catholicisme. Quand Samuel écrit à Gabriel pour la deuxième et dernière fois en 1714, c'est pour lui apprendre la mort de leur frère Jean, l'ancien pasteur protestant. Après avoir donné à Gabriel des nouvelles de sa femme et de ses enfants que celui-ci ne connaît pas, Samuel conclut : « Tout ce que je peux y faire c'est de vous y souhaiter tout le bonheur et la satisfaction ... et la bénédiction du ciel et vous fasse la grâce de venir en France, voir votre patrie, et vous

46. RIHS, Gabriel Bernon Papers, Lettre de [Michel Leneuf de] La Vallière à Gabriel Bernon, 15 octobre 1699. Plusieurs huguenots d'Oxford s'étaient établis à Milford, au Connecticut, après l'échec de la première colonie, y compris Jacques et Gabriel De Pont, les neveux de Gabriel Bernon par sa sœur Suzanne et son mari Paul De Pont. Voir Archange Godbout, « Familles venues de La Rochelle en Canada », *Rapport des archives nationales du Québec*, vol. 48 (1970), p. 209. Malgré le titre de cet article, la famille De Pont ne vint jamais en Nouvelle-France, mais elle y faisait des affaires, avant et après la révocation.

47. Si Bernon réussissait à réorienter ses affaires vers le monde anglo-américain, il ne cesserait pas d'importuner les autorités anglaises pour essayer de se faire dédommager de ses pertes dans la débâcle d'Oxford. Voir par exemple RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Gabriel Bernon au juge Paul Dudley de la cour supérieure du Massachusetts, 21 octobre 1720.

réunisse à l'église⁴⁸. » Mais bien ancré dans le Rhode Island depuis l'échec d'Oxford, Gabriel Bernon mourra à Providence à l'âge de quatre-vingt-douze ans sans jamais revoir son pays natal ou sa famille, et ayant contribué à la fondation de pas moins de trois paroisses anglicanes⁴⁹. Faut-il donc donner raison à Jon Butler, et voir en ce réfugié huguenot un cas d'assimilation complète quoique progressive? Rien n'est moins sûr, car même si Gabriel Bernon choisit de se conformer à l'église anglicane du Rhode Island, il conserve ses liens avec l'église française de Boston (huguenote), dont le pasteur, Pierre Daillé, mentionné dans la première lettre, dit de lui qu'il est « un de mes anciens et bons amis⁵⁰ ». Son évolution religieuse, comme d'ailleurs son identité linguistique et culturelle, relève plutôt d'un processus de créolisation tel que décrit par Bertrand Van Ruymbeke⁵¹. Les huguenots, à califourchon sur deux empires mercantilistes à la fin du 17^e siècle, ont dû en fin de compte s'accommoder de leurs multiples frontières.

48. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Samuel Bernon à Gabriel Bernon, 16 décembre 1714.

49. Il s'agit de Trinity Church dans la ville de Newport, fondée en 1699, de St. Paul's (Old Narragansett) Church dans le village de Wickford (1706) et de King's Church (devenue St. John's Cathedral) dans la ville de Providence, fondée en 1722.

50. RIHS, Gabriel Bernon Papers, lettre de Pierre Daillé à Gabriel Bernon, 5 août 1706.

51. Voir aussi Leslie Choquette « L'identité huguenote de Gabriel Bernon, marchand en Nouvelle-Angleterre. Assimilation ou créolisation? », dans Éric Roulet (dir.), *Religion et Colonisation. Les groupes religieux minorisés et le peuplement des Amériques, XV^e-XIX^e siècles* (Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, à paraître).